

# Procès-Verbal du Conseil Municipal du 12/01/2024

---

Le conseil municipal se tient dans la salle principale de la mairie, autour de la grande table ovale.

**À 18h40, la séance est déclarée ouverte.**

**Présents :** Aleksandar CENIC, Didier GIRAUD, Angélique METIVET, Olivier NICOLAS, Armand PLISSON, Jeanne ROMERO, Emmanuelle BOUYER, Marc MEUNIER, Olivier STOJANOVIC

**Excusés :** Stéphane HAMELIN donne pouvoir à Armand PLISSON

**Absents :** Karine MEGE

**Secrétaire de séance :** Mme Angélique METIVET

La secrétaire de mairie Émilie MARIN est également présente.

En l'absence de Monsieur le Maire, Stéphane HAMELIN, Monsieur Olivier NICOLAS, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire, préside la séance.

## **1- Vote pour définir la zone d'accélération des énergies renouvelables**

Monsieur le 1<sup>er</sup> adjoint au Maire explique que l'état demande aux communes de définir un plan d'accélération pour le développement des Énergies Renouvelables.

La loi du 10 Mars 2023 relative à l'Accélération de la Production des Energies Renouvelables dite « loi APER » impose aux communes de définir des zones d'accélération pour chaque typologie de système de production d'énergie renouvelable. La commune d'Arçay définit huit typologies :

- La géothermie ;
- Le bois-énergie ;
- La méthanisation ;
- Le solaire thermique ;
- Le photovoltaïque sur structure (toitures et ombrières) ;
- Le photovoltaïque au sol ;
- L'éolien ;
- Les réseaux de chaleur.

Les zones d'accélération permettent aux porteurs de projets de bénéficier d'avantages sur leurs projets (raccourcissement des délais d'instruction, achat à tarif bonifié de l'énergie produite, ...). Elles ne dispensent pas les projets de suivre les procédures requises selon les modes de production d'énergie, ne permettent pas d'outrepasser les règles du PLUi, et n'ont pas valeur d'approbation du conseil municipal.

Il informe que suite à la consultation publique qui a eu lieu la semaine n°2 en mairie, plusieurs administrés sont venus consulter le dossier et prendre connaissance des différents plans. Il n'y a pas eu de remarques officielles mais plutôt des interrogations qui ont obtenus des réponses.

Il est proposé de définir les zones d'accélération de manière cohérente sur tout le territoire de l'agglomération sur les bases suivantes :

- **Les zones d'accélération relatives à la géothermie, le bois-énergie, les réseaux de chaleur et le photovoltaïque sur structure (toitures et ombrières) couvrent tout le territoire communal.**

- **Aucune zone d'accélération n'a été définies pour les procédés de méthanisation, d'Éolien, Photovoltaïque au sol.**

Il est proposé au Conseil Municipal de valider les cartographies élaborées et la méthode présentée ci-dessus (les cartographies ayant nécessité un découpage affiné sont jointes). Ces cartographies ont été soumises à la concertation du public par le biais d'un dépôt du dossier en mairie et par voie numérique. Après validation, elles seront envoyées pour validation à la Référente Préfectorale.

**Le conseil municipal procède au vote :**

**Pour : 10 voix**

**Contre : 0 voix**

**Abstention : 0 voix**

## **2- Échanges sur les axes budgétaires 2024**

Monsieur le 1<sup>er</sup> adjoint au Maire, Olivier NICOLAS, demande au conseil quels sont les projets pour 2024 ?

Il précise que pour le budget, nous devons finir ce qui n'a pas été finalisé en 2023.

Concernant la salle des fêtes, nous devons nous positionner sur les travaux fin 2024/début 2025.

Il faut que l'on sache si on le fait ou non. Beaucoup de questions surtout pour la cantine avec la possibilité de bloquer l'accès à la cantine. Cette année il doit y avoir une étude du terrain, sol, ...

Est-ce que l'on continue la sécurisation du centre-bourg ? J. ROMERO demande quand le ralentisseur arrive et propose de mettre en application la proposition de voie partagée sur la Grande Rue.

Il faut prévoir les travaux de réfection et d'isolation du toit de l'extension de l'école (classe GS/CP). D.

GIRAUD dit qu'il faut démonter pour faire recherche de fuite car en regardant comme ça, on ne voit pas d'où elle peut venir.

J. ROMERO demande si le conseil d'École a demandé des choses ? O. NICOLAS répond qu'il y a des petites choses et que cela sera fait. De plus, il précise que 10 ordinateurs neufs ont été mis à disposition.

Nous faisons un point sur les travaux réalisés en 2023 pour que monsieur Nicolas puisse les présenter dans son discours lors des vœux.

O. NICOLAS invite le conseil à réfléchir car le budget arrive vite.

## **3- Questions diverses**

### **Olivier NICOLAS :**

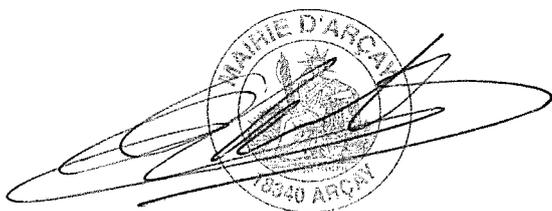
- Il indique qu'il va falloir renouveler la Commission de Contrôle des listes électorales sauf si les membres actuels sont d'accord pour continuer. Mme ORINE et M. BOIRAT ont donné leurs accords. Il demande à M. PLISSON s'il veut continuer à être l' élu référent, celui-ci confirme.
- Il a fait lecture du courrier de Bourges Plus qui demande aux communes de désigner un correspondant du médiateur. Mme Angélique METIVET accepte cette mission.
- Il demande si les récupérateurs d'eau sont installés ? à se renseigner
- Informe qu'il a reçu une invitation de l'association le café le Postillon pour leur AG du lendemain et fait lecture du 2eme courrier pour une demande de subvention

- Mise au point des conditions de la mise a disposition de la salle des fêtes pour les associations de la commune. Une question intervient. Y-a-t-il des avantages pour les agents et élu ? la réponse est non.
  - Il informe que si nous avons réception d'une autre lettre de démission de la part du conseil municipale, il faudra organiser des élections complémentaires dans les 3mois.
  - Point sur les faits marquants 2023 et l'organisation de la cérémonie des vœux qui auront lieu le 19 janvier à 19h. Il informe que le Maire sera absent pour la cérémonie.
- **Marc MEUNIER :**
- Il indique qu'il va se renseigner pour une borne électrique type forains pour la place de Maynard.
  - Il souhaite savoir si nous avons des informations supplémentaires de Juriexcel ? NON
  - Concernant le mur du Postillon, ou en sont les travaux ? nous ne savons pas
  - Il demande ou en est la coupe de bois ? A. PLISSON indique qu'il attend un retour du Maire.
  - Où en est le classement de la commune en catastrophe naturelle pour la sècheresse ? O. NICOLAS indique que la demande va être faite rapidement
  - Il nous informe que l'achat d'un véhicule électrique n'est pas envisageable. Nous devons rester sur un véhicule thermique.
- **Armand PLISSON :**
- Demande s'il faut impérativement être sur les listes électorales pour avoir le colis des ainés offert par la mairie ne fin d'année ? NON mais malheureusement nous n'avons pas d'autres moyens de connaître les administrés éligibles. Pour les personnes concernées, à elle de se manifester en mairie pour l'année prochaine.
- **Aleksandar CENIC :**
- Indique qu'il faut vraiment que l'on puisse déplacer le Pizzaiolo, actuellement installé devant l'école, pour la place de Meynard pour plus de visibilité.
  - Il faudrait aussi prévoir à sécuriser les bandes d'herbes autour du parking mairie école. Avec des cordes peut être pour éviter que les voitures se garent dessus et l'abîme. O. NICOLAS lui répond qu'il faudrait voir avec le Président du Rugby avant de procéder a cette limitation d'accès
- **Olivier STOJANOVIC :**
- Il faudrait organiser la pose du radar pédagogique.

**À 21h19, la séance est levée**

Le 1<sup>er</sup> adjoint au Maire

M. Olivier NICOLAS



Secrétaire de séance

Angélique METIVET

